

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-45

AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES

COMMUNES DE BEAUMONT DE LOMAGNE, DIEUPENTALE,
LA VILLE DIEU DU TEMPLE, LAUZERTE, SAINT AMANS DE PELLAGAL,
SAINT ETIENNE DE TULMONT.

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 € réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE
DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE OPERATION	COÛT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) DIEUPENTALE Aménagement et mise aux normes de la salle des fêtes et de l'espace extérieur	331 000	19 000	312 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.11.06. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
2) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Réaménagement de la salle des fêtes (loges et aménagement de scène) phase 2 1ère tranche	298 439	19 000	279 439	18%	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
3) SAINT AMANS DE PELLAGAL Aménagement de la salle communale	42 813	19 000	23 813	45 %	<u>8 550 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.12.06. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
4) SAINT ETIENNE DE TULMONT Agrandissement de la salle des fêtes 3ème phase SUMR/STP02173	60 000	19 000	41 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

2ème TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) LAUZERTE Aménagement d'une salle de réunion rue Bourbon 2ème tranche	39 588	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
Observation : Dossier examiné par la Commission Permanente du 24.04.06 qui a accordé à la commune: - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT.				

DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TERROIR

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) BEAUMONT DE LOMAGNE Travaux d'aménagement de la salle des fêtes	288 891	288 891	-	Forfait	<u>25 481 €</u>
Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 3 du contrat de terroir 98/3.					

TOTAL.....46 571 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2007.....	250 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	77 359 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	46 571 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	123 930 €
Disponible	126 070 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-45

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES**
COMMUNES DE BEAUMONT DE LOMAGNE, DIEUPENTALE,
LA VILLE DIEU DU TEMPLE, LAUZERTE, SAINT AMANS DE PELLAGAL,
SAINT ETIENNE DE TULMONT.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 46 571 €
 - *demandes présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) DIEUPENTALE Aménagement et mise aux normes de la salle des fêtes et de l'espace extérieur	331 000	19 000	312 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30.11.06. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Réaménagement de la salle des fêtes (loges et aménagement de scène) phase 2 1ère tranche	298 439	19 000	279 439	18%	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
3) SAINT AMANS DE PELLAGAL Aménagement de la salle communale	42 813	19 000	23 813	45 %	<u>8 550 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 13.12.06. En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
4) SAINT ETIENNE DE TULMONT Agrandissement de la salle des fêtes 3ème phase	60 000	19 000	41 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

2ème TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
5) LAUZERTE Aménagement d'une salle de réunion rue Bourbon 2ème tranche	39 588	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 24.04.06 qui a accordé à la commune: - une 1ère tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT.				

- demande présentée dans le cadre d'un contrat de terroir

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) BEAUMONT DE LOMAGNE Travaux d'aménage- ment de la salle des fêtes	288 891	288 891	-	Forfait	<u>25 481 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 3 du contrat de terroir 98/3.					

TOTAL.....46 571 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,